

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE
Séance du mardi 18 novembre 2025
Procès-Verbal
sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absents : Christophe FEBVRE.

Absents excusés : Michel DROVIN, Sabine LEROY, Claude GALLINET (donne procuration à Daniel SEGUT), Christian MAIRE (donne procuration à Didier BESSON), Eva VAUZEILLES (donne procuration à Pascale BERTHET).

Secrétaire de séance : Christelle JOLY

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

Demande d'ajout à l'ordre du jour : décisions modificatives sur le budget assainissement. Accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 28 octobre 2025

Pas d'observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 28/10/2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 051 à 057 :

2/ Tarifs des locations et concessions cimetières pour 2026

Locations Salle des Fêtes de CRANÇOT		TARIFS 2026 Habitants de HAUTEROCHE et associations	TARIFS 2026 Personnes extérieures à la commune
Pour les locations en hiver, du 1er novembre au 30 avril, forfait chauffage par jour à ajouter (ou sur demande)		20 €/jour en +	
Souper dansant spectacle avec repas, journée de congrès avec repas, bal sur invitation	1 jour	325 €	460 €
	2 jours	415 €	590 €
Thé dansant, ou soirée spectacle (sans repas)	1 jour	235 €	335 €
Week end Saint Sylvestre	2 jours	480 €	680 €
Journées familiales ou associatives sans entrée payante	1 jour	285 €	405 €
<i>1 journée = clé le matin et retour en fin de journée - pour les week-ends, clés du vendredi (fin de journée) au dimanche soir</i>	2 jours	355 €	510 €
	3 jours	610 €	860 €
Vente commerciale au déballage	1er jour	385 €	550 €
	2ème jour	245 €	335 €
	3ème jour	205 €	285 €
Réunion + vin d'honneur, arbre de noël simple, goûter	1 jour	165 €	235 €
Caution pour tout le monde		500 €	500 €
Fanfare Conlègue/Crotenay : la répétition			50 €
Droit de place 1 journée			300 €
Droit de place 2 journées			450 €
Droit de place ALLAUZOR PIZZ 2 fois par semaine			450 €
Droit de place Boucher 1 fois par semaine			300 €
Droit de place FUMEY Didier, primeur - 1 fois par semaine			300 €

Locations salle des Fêtes de GRANGES SUR BAUME et MIREBEL

Pour les locations en hiver, du 1er novembre au 30 avril, forfait chauffage par jour à ajouter (ou sur demande)	10 €/jour en +
WEEK END Forfait samedi et dimanche	91 €
1 jour sans vaisselle	51 €
1 jour avec vaisselle	71 €
Vin d'honneur , apéritif	31 €
Activités diverses Séance d'environ 2h - (scrapbooking; jonglage, etc.....)	12 € / séance
Caution pour tout le monde	200 €
	200 €

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE (tarif pour les trois cimetières)

	SIMPLE	DOUBLE
Concession 30 ans	150 €	300 €
Concession 50 ans	300 €	600 €
Columbarium, cavurnes 50 ans	800 €	
Anciennes cavurnes de Mirebel (monument à la charge du concessionnaire)		
30 ans	150 €	
50 ans	300 €	
Revente de pierres tombales	200 €	

POUR à l'unanimité.

3/ Agence de l'Eau : montant des contrevaleurs des redevances performance

Monsieur le Maire rappelle que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte ont été remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé à 0,09 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026

Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,564 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevaleur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide :

- De fixer à 0,05076 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

POUR à l'unanimité.

4/ SUEZ : contrat de prestations de services (2026-2030)

Il est rappelé que les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration ou lagunage nécessitent un suivi constant. Nous avions un contrat avec SUEZ qui arrive à échéance fin 2025.

Il est proposé le renouvellement de ce contrat avec SUEZ à compter du 01/01/2026 pour 2 ans renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction.

Le conseil municipal accepte l'offre de SUEZ et **autorise** le maire à signer le contrat de prestations de services. POUR à l'unanimité.

5/ Aménagement de GRANGES SUR BAUME

Le maire rappelle l'aménagement de Granges Sur Baume.

Il convient de demander la subvention DETR au Département. La commune peut espérer 30% de subvention.

Plan de financement prévu :

<u>Coût des travaux</u>	<u>Financement</u>	
Aménagement cheminement piétons 227 720	DETR 30%	77 722.50
Aménagement Poids Public 10 900		
Bardage Poids Public 13 195	Amendes de police 10 000	
Frais annexes (maîtrise d'œuvre etc.. 7 260	Emprunt 100 000	
	Autofinancement 71 352.50	
Total HT 259 075		

Le Conseil Municipal accepte et autorise le maire à effectuer le dossier de demande de subvention.
POUR à l'unanimité

6/ ONF : état d'assiette 2026

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de sa réunion du 05/09/2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix sur 13, le conseil municipal :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
M22aj	2026	2026			1 ^{ère} éclaircie HET	0.83
G5ar	2021	2026			Amélioration (SP)	1.42
G6ar	2021	2026			Amélioration (SP)	1.72
G7ar	2021	2026			Amélioration (SP)	0.95
G37ar	2026	2026			Amélioration (SP)	1.51
G38ar	2026	2026			Amélioration (SP)	2.72
G39ar	2026	2026			Amélioration (SP)	3.01
C11ar	2024	2026			Amélioration- + 1 ^{ère} éclaircie sur partie NORD (SP)	2.39
C29ar	2023	2026			2 ^{ème} éclaircie (SP)	12.62
C30ar	2022	2026			2 ^{ème} éclaircie	7.37
C34ar	2023	2026			Amélioration (SP)	0.29
C35ar	2022	2026			Amélioration (SP)	1
M13i	2026	2026			Récolte GB SP	0.1
M15i	2026	2026			Récolte GB SP	0.22
M16i	2026	2026			Récolte GB SP	0.4

Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ¹	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivranc e pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivranc e pour l'affouage
M22aj	BIBE Fllus						X
G5ar, G6ar, G7ar, G37ar, G38ar et G39ar	BIBE Rsx BO Rsx					X	
C11ar, C29ar, C30ar, C34ar, C35ar	BIBE Rsx					X	
M13i, M15i et M16i	BO Rsx					X	

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

POUR 11 Abstentions 2

7/ Baux communaux

Renouvellement des baux établis au GAEC CRINQUAND au GAEC BARBIER de La Marre représenté par M. et Mme VALLET.

Sur ces derniers nouveaux baux, GAEC BARBIER, GAEC des CANARIS et M. CLAUDEL, il sera bien notifié que les parcelles doivent être totalement entretenues et nettoyées et que la sous-location est strictement interdite.

Il sera également fait mention des nouveaux périmètres de captage du SIE de l'Heute La Roche afin de respecter les contraintes mises en place sur ces périmètres.

POUR à l'unanimité

8/ Décisions Modificatives : budget Assainissement

Pour cette fin d'année, des factures de fonctionnement sont à régler, notamment la coupe des roseaux des stations et le passage des caméras dans les réseaux à Granges Sur Baume. Il convient de passer les sommes de la section investissements à la section de fonctionnement.

POUR à l'unanimité

9/ Questions et informations diverses

- Le SICTOM a mis en place une vente groupée de composteurs pour les particuliers. 3 modèles au choix. Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat de mairie avant le 1^{er} décembre 2025.
- Il a été demandé de passer la Grande Rue venant de Vevy (Crançot) à 30 km/h. Le conseil explique que pour être efficace, il faudrait mettre en place des aménagements spécifiques et que ce n'est pas possible pour le moment.
- Une place à poubelles de la rue Sous La Ville à Crançot est demandée. Une réflexion est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Christelle JOLY